



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.7/1996/5
3 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES
Troisième session
6-17 mai 1996
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE PLANS D'ACTION VISANT À ÉVITER UNE CRISE
DES RESSOURCES EN EAU DOUCE

Élaboration de plans d'action visant à éviter une crise
des ressources en eau douce

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. HISTORIQUE	1 - 2	2
II. DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À SA DEUXIÈME SESSION	3 - 5	2
III. MESURES PRISES EN VUE DE RÉALISER UN INVENTAIRE DES RESSOURCES EN EAU DOUCE	6 - 10	3

* E/C.7/1996/1.

I. HISTORIQUE

1. Dans sa décision 2/1, adoptée en 1994 lors de sa deuxième session, le Comité des ressources naturelles a noté avec préoccupation la lenteur des progrès de l'application des recommandations du Plan d'action de Mar del Plata et d'Action 21; noté avec alarme que 80 pays environ, représentant 40 % de la population mondiale, étaient déjà exposés à de graves pénuries d'eau et que dans de nombreux cas c'était la rareté des ressources en eau qui bridait leur développement économique et social; et noté enfin que la pollution de l'eau, toujours plus grave, était devenue un problème majeur dans le monde entier, y compris dans les zones littorales¹.

2. Compte tenu de ces considérations, le Comité avait, dans cette même décision 2/1, recommandé à la Commission du développement durable d'affirmer à sa deuxième session, en 1994, l'importance vitale que présente l'élaboration d'un plan d'action mondial visant à éviter une crise imminente de l'eau, incluant des principes de gestion efficace des ressources pédologiques et hydriques, ainsi que des directives et des programmes concrets s'inspirant d'Action 21; le Comité a recommandé en outre à la Commission du développement durable d'appuyer l'établissement de ce plan d'action, que le Comité examinerait en 1996, et d'approuver la formulation de ce plan par le Groupe de travail sur les ressources en eau du Comité des ressources naturelles, de concert avec le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination, à partir des résultats des réunions régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement déjà prévues sur cette question et d'autres activités pertinentes des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies.¹

II. DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À SA DEUXIÈME SESSION

3. À sa deuxième session, en 1994, la Commission du développement durable a noté avec une profonde inquiétude que de nombreux pays faisaient face à une crise de l'approvisionnement en eau du fait de la détérioration rapide de la qualité de l'eau, de graves pénuries d'eau et de disponibilités de plus en plus réduites en eau douce, ce qui a de graves conséquences pour la santé humaine, l'écosystème et le développement économique².

4. La Commission n'a toutefois pas donné suite à la recommandation du Comité concernant la formulation d'un plan d'action visant à éviter une crise de l'eau. Elle a en revanche demandé instamment au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), oeuvrant en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et d'autres organismes intéressés des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, de redoubler d'efforts pour établir un inventaire exhaustif des ressources en eau douce afin de déterminer la disponibilité desdites ressources, de faire des projections des besoins futurs et d'identifier les problèmes devant être examinés par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de 1997³.

5. La Commission a invité les gouvernements à collaborer activement à ce processus grâce à des apports techniques, en tenant compte de la nécessité d'encourager la pleine participation des pays en développement, et accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement suédois de contribuer à cet effort en établissant un inventaire préliminaire des ressources en eau douce. La Commission a recommandé au Conseil économique et social d'inviter le Comité des ressources naturelles à examiner la question des ressources en eau douce à sa troisième session, en 1996, dans le cadre de l'inventaire exhaustif. Elle a décidé d'examiner à sa session de 1997 le résultat de tous les travaux prévus ci-dessus⁴.

III. MESURES PRISES EN VUE DE RÉALISER UN INVENTAIRE DES RESSOURCES EN EAU DOUCE

6. La réalisation de l'inventaire relève d'un Comité directeur composé d'organismes des Nations Unies et de l'Institut de l'environnement de Stockholm, chargé par le Gouvernement suédois de collaborer en son nom aux préparatifs de l'inventaire. À sa quinzième session (septembre 1994), le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination a chargé le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le PNUE, le PNUD, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, la Banque mondiale, l'OMM et l'ONUDI de représenter les organismes des Nations Unies au sein du Comité directeur. Outre le soutien que lui apporte le Gouvernement suédois par l'intermédiaire de l'Institut de l'environnement de Stockholm, l'entreprise bénéficie d'un appui financier et technique des Gouvernements canadien, danois, norvégien et néerlandais. Le Comité directeur a tenu jusqu'à présent cinq réunions, dont la dernière a eu lieu les 14 et 15 mars 1996.

7. Tel que l'envisage le Comité directeur, le rapport qui sera présenté à la Commission du développement durable et à l'Assemblée générale en 1997 comportera quatre parties, auxquelles s'ajouteront des documents d'information présentant un exposé approfondi des problèmes évoqués dans chacune de ces parties. On indiquera dans la partie d'introduction les raisons qui justifient l'inventaire, en évoquant rapidement les préoccupations qui l'ont motivé (croissance de la demande en vue d'utilisations concurrentes, contraintes pesant sur les ressources en eau du fait de l'aggravation de la pollution, effets de pratiques peu judicieuses de gestion des ressources en terres et en eau sur le débit et la qualité de l'eau et sur la détérioration des sols, nécessité de contrôler les effets sur l'environnement entraînés par la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau, nécessité de faire mettre en valeur en coopération les ressources partagées en eau, nécessité de faire en sorte que les politiques de mise en valeur et de gestion des ressources en eau servent à lutter contre la pauvreté). La deuxième partie sera consacrée aux problèmes que posent dans le monde les quantités disponibles, les variations et la qualité de l'eau, et les contraintes que suscite l'utilisation des ressources en eau. On s'efforcera d'évaluer la situation actuelle du point de vue des quantités disponibles et des utilisations compte tenu du cycle de l'eau, et on exposera les forces qui jouent en l'espèce, dynamique de la population et modes de consommation notamment. L'OMM et l'UNESCO, en qualité de chefs de file, ont réuni à deux reprises un groupe d'experts chargé d'obtenir et d'examiner les meilleures informations disponibles, et d'en vérifier la fiabilité. La FAO, l'ONUDI et le Centre des

Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont communiqué des informations sur les utilisations agricoles, industrielles et urbaines. On attend des informations sur la qualité de l'eau en provenance du PNUE et de l'OMS, ainsi que d'autres transmises par le programme sur l'eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS).

8. Dans la troisième partie du rapport, confiée à l'Institut de l'environnement de Stockholm en sa qualité de chef de file au nom du Comité directeur, on utilisera certains scénarios à l'horizon 2005 pour étudier les effets probables des tendances et des politiques poursuivies en quête de viabilité. Ces scénarios, qui serviront notamment à faire ressortir les différences entre les diverses régions du monde, seront assortis d'une analyse de quelques bassins fluviaux qui devrait permettre de déterminer des domaines d'action prioritaires.

9. La dernière partie du rapport sera consacrée à différentes options politiques envisageables en vue de la mise en valeur et de l'utilisation viables à long terme des ressources en eau, découlant pour l'essentiel des analyses présentées dans les parties précédentes. Ces options devraient permettre de faire le lien entre les problèmes de gestion des terres et des eaux, l'eau et la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, les réseaux d'égouts et la santé, dans le contexte du développement économique et social.

10. A ce rapport s'ajouteront des études consacrées aux aspects économiques et aux spécificités sexuelles de la mise en valeur et de l'utilisation viables des ressources en eau, ainsi qu'une étude sur les rapports entre l'urbanisation croissante et les ressources en eau, et une étude sur les méthodes coopératives de mise en valeur des bassins fluviaux partagés.

Notes

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 6 et rectificatif (E/1994/26 et Corr.1), chap. I, sect. C.

² Ibid., Supplément No 13 (E/1994/33/Rev.1), chap. I, par. 133.

³ Ibid., chap. I, par. 148.

⁴ Ibid., chap. I, par. 149 à 151.
